

 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection Nationale	ERQ/DRH/09/V2
	APPEL A CANDIDATURE NATIONAL	
	Référence : DGAP/DRH/SCT/ 562 /2025	Date : 09 FEV. 2025 Page 1 / 2

DESTINATAIRES :

- MESSIEURS LES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX ;
- MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DES CHEQUES POSTAUX ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES UPW ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES CENTRES FINANCIERS REGIONAUX ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DE L'INSPECTION.

DIFFUSION :

☒ Par Affichage
 ☒ Par Courrier
 ☒ Par Web

POSTE OFFERT : « Chef d'établissement postal Classe Exceptionnelle »

DUPW	SERVICE	SITUATION DU LOGEMENT D'ASTREINTE
MASCARA	MASCARA RP	SUSCEPTIBLE D'ETRE LIBERE
OUARGLA	OUARGLA RP	SANS LOGEMENT
Total		02

CONDITIONS REQUISES :

Conditions détaillées en pièce jointe (Annexe N°01)

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Sous peine de rejet du dossier de candidature, le candidat doit fournir obligatoirement les pièces suivantes :

- Fiche de candidature selon le modèle normalisé ci-joint (Annexe N°02), portant avec précision l'intitulé du poste à pourvoir, sans rature ni surcharge et dûment visée par le Directeur de la Structure d'attache ;
- Tout document (certificat, diplôme ...etc.) attestant le niveau d'instruction de l'intéressé.

NB : « Toute fausse déclaration dans le dossier de candidature exposera son auteur aux mesures disciplinaires conformément à la réglementation en vigueur ».

NOMBRE DE CANDIDATURE AUTORISE :

Lorsque plusieurs postes de travail sont lancés dans la même date, le candidat a le droit de postuler à trois (03) postes de travail au maximum. Dans ce cas chaque poste de travail doit faire l'objet d'un dossier de candidature. Dépassé ce nombre toutes les candidatures seront rejetées.



 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection Nationale	ERQ/DRH/09/V2
	APPEL A CANDIDATURE NATIONAL	Date : 09 FEV. 2025
	Référence : DGAP/DRH/SCT/ 562 /2025	Page 2 / 2

DATE DE CLOTURE : Le délai de candidature court à compter de la date de l'appel à candidature et s'étale sur une période de **vingt et un (21) jours ouvrables**.

VOIES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature cité supra est transmis soit ;

- Par une lettre recommandée avec accusé de réception (Adresse : Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale/DRH, Direction Générale d'Algérie Poste, Quartier des Affaires, Beb Ezzouar ALGER) ; et/ou par E-mail à l'adresse E-mail suivante **sec.csn@poste.dz** ;
- Déposé directement auprès du secrétariat de la Commission contre accusé de réception.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Convention Collective de l'Etablissement ;
- Décision **DGAP/SCT/170/2024 du 18/03/2024**, portant institution de Commission de Sélection Nationale ;
- Procédure **DGAP/SCT/06/2024 du 20/03/2024** portant modalités de sélection et désignation des cadres supérieurs et des titulaires des emplois supérieurs ;
- Les conditions d'accès aux postes.

SIGNATURE





Direction des Ressources Humaines

(Annexe N°01) - Conditions d'accès au poste de Chef d'établissement CE (Catégorie 21)

POPULATION CONCERNEE	ANCIENNETE GENERALE (A LA DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE) *
Responsable de service 1	12
Responsable de caisse	12
Responsable de service 2	12
Chef de service 1	12
Chef d'établissement-Classe 4	12
Chargé d'études (Métier)	12
Cadre comptable	12
Cadre financier	12
Conseiller clientèle	12
Chef de service 2	12
Formateur Niveau 1	12
Chef d'Etablissement-Classe 3	12
Chargé d'études principal (Métier)	12
Organisateur guichet	12
Organisateur courriers	12
Chef d'établissement-Classe 2	10
Vérificateur	10
Formateur Niveau 2	10
Chef d'établissement-Classe 1	10
Chargé d'études senior (Métier)	10
Vérificateur principal	10
Cadre comptable supérieur	10
Chef de département Catégorie 19 (Métier)	10
Chef d'établissement Adjoint-Hors classe	10
Chef d'établissement Adjoint-Classe exceptionnelle	10
Chef d'établissement-Hors classe	10
Vérificateur en chef	10

* L'ancienneté générale est réduite :

D'une (01) année pour :

- Les candidats titulaires d'un Bac +03 ans d'études universitaires (sanctionnée par un diplôme) ;

- Les candidats titulaires d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Appliquées (DEUA UFC).

De deux (02) années pour :

- Les candidats détenteurs d'un Diplôme d'Inspecteur ou Inspecteur Principal délivré par l'Ecole Nationale des PTT ;

- Les candidats titulaire d'un Bac +04 ans d'études universitaires ou plus (sanctionné par un diplôme).

 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection Nationale	Annexe N°02 ERQ/DRH/10/V2
	FICHE DE CANDIDATURE NATIONALE	
	Date :	Page : 1 / 3
Référence :		

Partie à renseigner par le Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale	Référence de la fiche de candidature (Numéro d'enregistrement attribué à la fiche de candidature sur le registre ad-hoc)	
	Date de réception de la candidature par le Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale (Jour/Mois/Année)	

APPEL A CANDIDATURE	OBJET	
	REFERENCE	
	DATE	

POSTE POURVU (Mentionner avec précision le poste à pourvoir)	
---	--

POSTULANT		Photo Postulant
NOM / PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		
ADRESSE		
N° TELEPHONE		
E-MAIL		
MATRICULE		
DATE DE RECRUTEMENT		
POSTE OCCUPÉ ACTUELLEMENT		
DIRECTION D'ATTACHE		

 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection Nationale	Annexe N°02 ERQ/DRH/10/V2
	FICHE DE CANDIDATURE NATIONALE	
	Date :	Page : 2 / 3
Référence :		

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES AU SEIN D'ALGERIE POSTE		
Structure	Fonction	Période du (Jour/Mois/Année) _ au (Jour/Mois/Année)

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES HORS SECTEUR		
Organisme	Fonction	Période du (Jour/Mois/Année) _ au (Jour/Mois/Année)

CYCLE DE FORMATION ET/OU DE PERFECTIONNEMENT			
Organisme	Thème	Titre /Diplôme	Période du (Jour/Mois/Année) _ au (Jour/Mois/Année)

 EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE	Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection Nationale	Annexe N°02 ERQ/DRH/10/V2
	FICHE DE CANDIDATURE NATIONALE	
	Date :	Page : 3 / 3

Référence :

ANTECEDENTS DISCIPLINAIRES (À renseigner obligatoirement par la structure chargée des dossiers administratifs)			
Date	Faute commise	Degré de la faute	Sanction

NB : « Toute fausse déclaration dans le dossier de candidature exposera son auteur aux mesures disciplinaires conformément à la réglementation en vigueur ».

AVIS DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE DIRECTE	☐ AVIS FAVORABLE ☐ AVIS DEFAVORABLE	VISA RESPONSABLE HIERARCHIQUE DIRECTE
	AVIS DU DIRECTEUR	☐ AVIS FAVORABLE ☐ AVIS DEFAVORABLE

- REFERENCES REGLEMENTAIRES :**
- Décision **DGAP/SCT/170/2024 du 18/03/2024**, portant institution de la Commission de Sélection Nationale ;
 - Procédure **DGAP/SCT/06/2024 du 20/03/2024**, portant modalités de sélection et désignation des cadres supérieurs et des titulaires des emplois supérieurs au niveau national ;
 - Les conditions d'accès aux postes.